



L'accompagnement à la Transition énergétique :
Les messages clés

Depuis maintenant plus de 20 ans, les pays du monde entier négocient pour organiser collectivement la lutte contre le changement climatique. Ça n'est pas une mince affaire !

Voilà le résumé de l'histoire de ces négociations !

« COP ou pas COP ? »

○ Une responsabilité commune mais différenciée

- En 1992 a lieu le Sommet de la Terre à Rio. Lors de cet événement est défini un principe fondateur des négociations internationales, celui de « **responsabilité commune mais différenciée** » (RCMD). Il stipule que si les Etats doivent tous coopérer, « *Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable* ».
- C'est également lors de ce Sommet qu'est créée la **Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)** pour lutter contre le changement climatique au niveau international. L'application de la RCMD conduit à distinguer 2 catégories d'acteurs : **les pays de l'Annexe I qui ont la plus forte responsabilité** (pays de l'OCDE et pays en transition comme la Russie) et **les pays non-Annexe I** (tous les autres).
- Dans ce cadre, les Etats, désignés sous le terme de « Parties », se rassemblent **chaque année** lors des **Conférences des Parties** (les fameuses « COP ») afin de négocier et faire avancer les discussions. Les COP durent 2 semaines et ont lieu en novembre ou en décembre. La COP1 a eu lieu à Berlin en 1995.



United Nations Framework
Convention on Climate Change

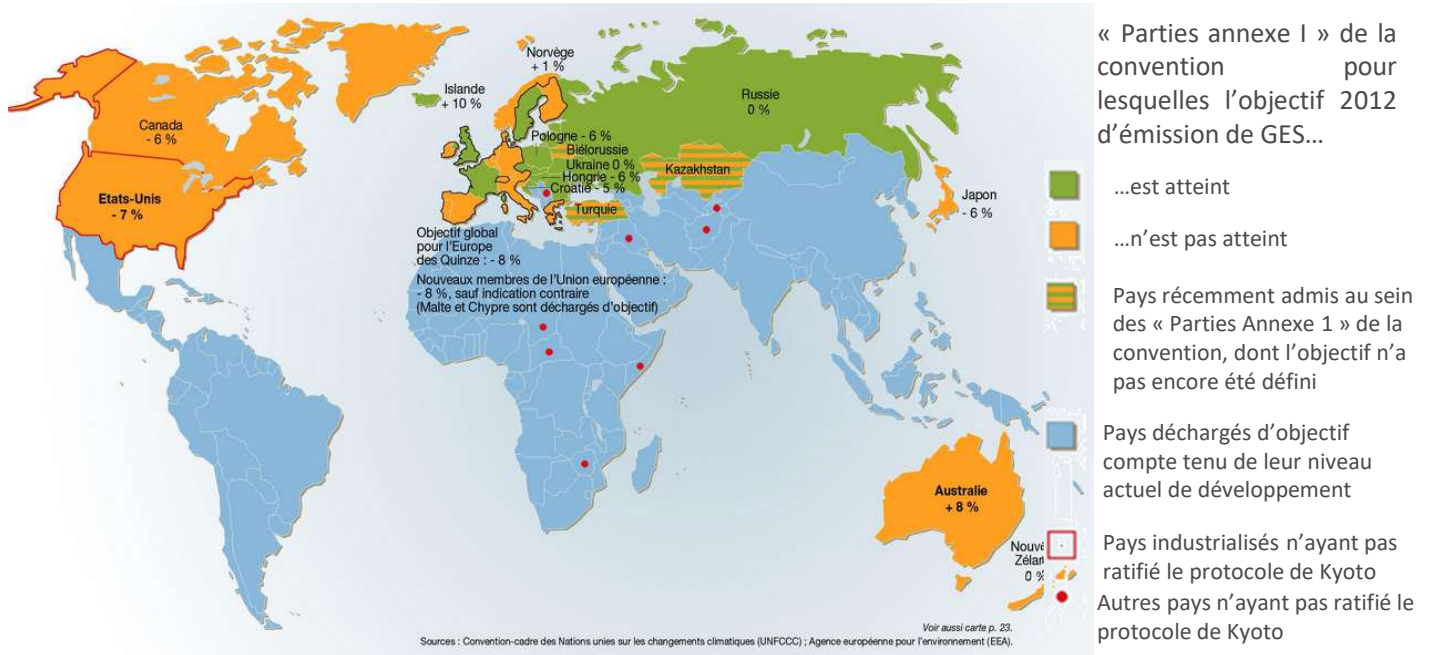
« Petite histoire des négociations climat »

Phase 1 : Kyoto ou le partage du fardeau entre les pays développés ○

- En 1997 est signé le Protocole de Kyoto qui exige de 38 pays membres de l'OCDE et des pays en économie de transition de réduire leurs émissions de GES de 5 % entre 2008 et 2012. Ce Protocole exclut donc les pays non-Annexe I qui ont le droit de se développer et donc d'accroître leurs émissions de GES.

Emission de GES :

- 5 %
sur la période 2008-2012
par rapport aux niveaux
de 1990



Les pourcentages indiqués sont les objectifs d'émission de gaz à effet de serre pour 2012, calculés par rapport aux valeurs de 1990. Ils concernent 6 gaz, dont les principaux sont le gaz carbonique, le méthane et l'oxyde nitreux.



[Cliquez ici pour visionner « Les négociations climatiques en 83 secondes »](https://www.youtube.com/watch?v=B11kASPFYxY)
(<https://www.youtube.com/watch?v=B11kASPFYxY>)

Phase 2 : Cancun et Durban, vers un accord universel pour respecter l'objectif des 2°C

- Entre 1997 (Kyoto) et 2010/2011 (respectivement Cancun et Durban), le monde a beaucoup changé. Certains pays en développement comme la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, ont vu leurs émissions de GES largement augmenter avec la croissance économique. **La séparation entre pays de l'Annexe I et non-Annexe I perd en légitimité.** Il est nécessaire que tous les pays s'attachent à réduire leurs émissions de GES (à condition de soutien de la part des pays développés comme les transferts de technologie ou le Fonds Vert pour le climat) : **l'Accord de Paris est en train de se dessiner.**
- Ce paysage en évolution n'est pas sans poser des tensions entre ceux (comme les Etats-Unis) qui exigent que les plus gros émetteurs (comme la Chine) fassent davantage et ceux (comme la Chine) qui considèrent que ceux qui ont le plus émis par le passé (comme les Etats-Unis) portent une plus grande part de responsabilité.



[Cliquez ici pour visionner « Comprendre les enjeux de la COP21 en 10 chiffres » \(Le Monde\)](https://www.lemonde.fr/cop21/video/2015/10/19/comprendre-les-enjeux-de-la-cop-21-en-dix-chiffres_4792359_4527432.html) (https://www.lemonde.fr/cop21/video/2015/10/19/comprendre-les-enjeux-de-la-cop-21-en-dix-chiffres_4792359_4527432.html)

« L'Accord de Paris pour le climat est adopté ! »

L'Accord de Paris, signé le 12/12/2015, est le premier accord universel de l'histoire sur le climat

- Les négociations de Paris ont été réalisées selon un processus « **bottom up** » pour ne pas reproduire les erreurs du protocole de Kyoto. Tous les pays ont dû produire en amont des négociations une « **Contribution déterminée au niveau national** » (NDC en anglais) décrivant leurs engagements nationaux en matière de réduction des émissions de GES.
- La philosophie de l'Accord est donc de s'appuyer sur les stratégies volontaires des Etats, sans imposition extérieure.
- Parmi les sujets de négociations : le soutien financier des pays riches aux pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les transferts de technologies, la protection des forêts...



Adoption de l'Accord de Paris

La COP21, un tournant majeur sans retour en arrière

- Du point de vue du processus diplomatique onusien, cet accord acte une dynamique collective inédite dans l'histoire des COP (malgré le retrait des Etats-Unis de l'accord suite à l'élection de Donald Trump).
- L'enjeu de rester sous la barre des 2°C n'a jamais été affirmé avec autant de force.
- Le sujet est désormais pris très au sérieux par le monde de l'entreprise (très présent en marge des négociations).
- Enfin, la COP21 a marqué l'entrée du secteur de la finance, qui a pris conscience que les risques climatiques représentent des risques financiers considérables. De (très) nombreuses initiatives ont été lancées à partir de 2015.



Un accord pour limiter à
+ 2°C le réchauffement climatique d'ici 2100



[Cliquez ici pour visionner « Le bilan de la COP21 » \(Universcience\)](https://www.youtube.com/watch?v=qyn5sxpLeXI)
<https://www.youtube.com/watch?v=qyn5sxpLeXI>

« On continue ... on ne lâche rien ! »

Des ambitions collectives encore insuffisantes

- Si l'on additionne l'ensemble des engagements de tous les pays (NDC), **les efforts ne sont pas suffisants pour s'aligner globalement sur une trajectoire d'émissions de GES compatible avec l'objectif de rester sous la barre des « 2°C »**. Selon les études, cela ne permettrait de limiter le réchauffement qu'à +3/+3,5°C au mieux. C'est très insuffisant pour éviter les conséquences les plus graves du changement climatique.
- Le processus de négociation post-COP21 est donc crucial pour négocier l'augmentation de l'ambition des engagements nationaux.

Conception : Enedis / Carbone 4 - Crédits Pictogramme : ©Enedis - Crédits photos : © UNFCCC / Laurent Troude



Le groupement Smart Occitania traite vos données à caractère personnel, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles et, en particulier à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) et aux missions définies par le code de l'énergie. Afin d'assurer la mission d'information sur la transition énergétique, vos coordonnées personnelles font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées notamment pour vous transmettre des mails d'information. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité portant sur les données à caractère personnel vous concernant, en adressant directement un mail à isabel.garcia-burrel@enedis.fr. Votre mail doit préciser votre nom et prénom, votre adresse actuelle accompagnée d'une pièce justificative d'identité.

Pour vous désinscrire afin de ne plus recevoir cette information, veuillez faire la demande par mail à isabel.garcia-burrel@enedis.fr en précisant votre nom et prénom, votre adresse actuelle accompagnée d'une pièce justificative d'identité.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.